

## OFFRE D'EMPLOI

### JOURNALIER(ÈRE) ET PRÉPOSÉ(E) AUX ESPACES VERTS

<b>Service :</b>	Travaux publics
<b>Statut :</b>	Poste syndiqué   Permanent
<b>Horaire :</b>	Temps partiel   Entre 35 et 40 heures/semaine
<b>Salaire :</b>	Taux horaire journalier entre 30,60 \$ et 38,25 \$ Taux horaire préposé entre 32,23 \$ et 40,29 \$

#### SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la responsabilité du contremaître du Service des travaux publics, la personne titulaire de ce poste, pendant la saison estivale, organise et réalise les opérations d'horticulture. Elle assure l'entretien, l'arrosage, le désherbage, la plantation et la taille des plantes, arbres et arbustes situés dans les aménagements paysagers, les plates-bandes et les parcs municipaux. Elle coordonne les travaux des étudiants affectés aux espaces verts.

Pendant la saison hivernale, elle effectue les tâches courantes liées aux fonctions de col bleu, notamment le nettoyage des entrées, des accès et des toitures, le transport du matériel, ainsi que l'entretien des terrains et des bâtiments de la Ville.

#### PRINCIPALES FONCTIONS

##### **Préposé(e) aux espaces verts (mai à octobre) :**

- Planter des arbres, des arbustes et des fleurs avec des instruments aratoires;
- Répandre, au besoin, les engrais et la chaux sur les aires gazonnées, les arbustes, les fleurs et les arbres à l'aide d'un épandeur manuel ou motorisé;
- Arroser les aires gazonnées, les arbustes et les fleurs;
- Élaguer et tailler les arbustes et les haies afin d'en favoriser la croissance et d'en améliorer l'apparence à l'aide de cisailles mécaniques ou manuelles;
- Cultiver les aires gazonnées et effectuer les travaux de terrassement à l'aide d'un tracteur et d'instruments de terrassement et de sarclage;
- Envelopper les graines ou les racines dans une substance fertilisante composée de terre mélangée à de l'engrais;
- Préparer et amender les sols et les terreaux, faire le repiquage, la mise en pot des plantes et les travaux de plantation;
- Assurer l'entretien des plantes en exécutant notamment les travaux suivants : tuteurage, taille, pinçage, recépage, binage, sarclage, arrosage, dépistage des parasites et des maladies ainsi que division des vivaces et des arbustes;
- Planifier et organiser les travaux de décoration florale ainsi que la préparation de bouquets et autres travaux de même nature (suggestion de plantes et de fleurs, de plans et de dessins);
- Utiliser l'équipement motorisé requis;
- Créer des décors intérieurs et extérieurs selon différentes thématiques;
- Collaborer à l'achat des matériaux nécessaires à la réalisation des décors, choisir les emplacements et assurer la planification ainsi que l'installation de ceux-ci;
- Superviser les étudiants pendant la période estivale;
- Mettre en place la signalisation nécessaire afin de sécuriser les lieux de travail;
- Assurer la préparation hivernale des végétaux;
- Collaborer au tri, au suivi et à diverses tâches au centre de compostage;
- Remplacer le ou la préposé(e) à l'écocentre au besoin.

##### **Journalier(ère) (octobre à mai) :**

- Assurer l'entretien général et le nettoyage des rues et d'autres terrains, ramasser les feuilles, papiers et débris de toute nature se trouvant le long de la voie publique, sur les terrains municipaux et sur les terrains vacants;
- Transporter et déplacer du matériel, tel que des tables, chaises, bureaux, estrades et autres équipements dans les différentes infrastructures de la Ville à l'aide d'un véhicule;
- Installer, enlever et réparer, au besoin, les clôtures à neige, les tréteaux, les barrières de contrôle de foule, les cônes de signalisation et autres équipements similaires;
- Agir comme signaleur lors des travaux de déneigement ou d'autres travaux effectués sur la voie publique et installer, au besoin, la signalisation routière requise;

- Boucher les trous dans les rues à l'aide d'asphalte froid ou chaud ou de tout autre matériau autorisé, combler les affaissements de la chaussée et creuser des tranchées;
- Nettoyer et déblayer, au besoin, les bornes-fontaines, les accès et les toitures des infrastructures municipales durant la saison hivernale. Sabler ou saler les entrées, escaliers et accès à ces édifices ou infrastructures;
- S'assurer de la propreté, de l'ordre et du bon état physique des lieux de travail, des équipements et des outils;
- Conduire un véhicule de service et le maintenir propre;
- Effectuer les vérifications de routine et signaler toute défectuosité au superviseur;
- Collaborer au tri, au suivi et à diverses tâches au centre de compostage;
- Remplacer le ou la préposé(e) à l'écocentre au besoin.

Cette description d'emploi n'est pas limitative. Elle contient les éléments caractéristiques de l'emploi et ne doit pas être considérée comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes à la fonction. La personne titulaire peut être appelée à s'acquitter de toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat, pour autant qu'elles soient connexes.

## **FORMATION ET EXPÉRIENCE**

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES);
- Posséder un minimum d'un (1) an d'expérience pertinente à la fonction;
- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEP) en horticulture et jardinerie ou l'équivalent (atout);
- Posséder la carte de compétence « Santé et sécurité sur les chantiers de construction » (atout);
- Détenir un permis de conduire de classe 5 valide;
- Posséder des habiletés manuelles variées et démontrer de l'autonomie, de la polyvalence ainsi qu'un sens de l'organisation développé;
- Avoir de l'intérêt pour l'horticulture et la jardinerie;
- Faire preuve de courtoisie et d'intégrité.

## **CONDITIONS DE L'EMPLOI**

*Selon la convention collective actuellement en vigueur à la Ville de Chibougamau :*

- Le taux horaire applicable aux tâches de journalier varie entre 30,60 \$ et 38,25 \$, selon l'expérience;
- Le taux horaire applicable aux tâches de préposé aux espaces verts varie entre 32,23 \$ et 40,29 \$, selon l'expérience;
- Horaire de travail flexible\* (\*en fonction des besoins du service, dans une optique de conciliation travail-famille et vie personnelle et en respectant l'équité entre les salariés);
- Emploi permanent, entre 35 et 40 heures par semaine;
- Assurance collective;
- Contribution de l'employeur de 9 % au fonds de pension;
- 15 jours de congés flottants et personnels payés;
- 5 jours de congés de maladie payés;
- 13 jours fériés payés;
- Remboursement de 100 \$ par année pour la pratique d'une activité sportive.

La Ville de Chibougamau souscrit à un programme d'accès à l'égalité et elle encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Toute personne intéressée et possédant l'expérience requise est invitée à déposer sa candidature en ligne au <https://www.ville.chibougamau.qc.ca/participation-citoyenne/emplois>.

**Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.**

**Date limite : 26 juin 2026**

**DONNÉ À CHIBOUGAMAU**, ce 5 juin 2026

Stéphany Gaudreault, coordonnatrice ressources humaines et communications